



À propos de ce formulaire

Le présent formulaire est un document juridique officiel et peut avoir une incidence sur vos droits et obligations. Pour le remplir, veuillez suivre les instructions figurant dans la notice « Comment remplir le formulaire de requête ». Veuillez à remplir tous les champs qui s'appliquent à votre situation et à fournir tous les documents pertinents.

Avertissement : Si votre requête est incomplète, elle ne sera pas acceptée (article 47 du règlement de la Cour). Veuillez noter en particulier que l'article 47 § 2 a) du règlement prévoit que le formulaire de requête DOIT comprendre dans les parties pertinentes un exposé concis des faits, des griefs et des informations relatives au respect des critères de recevabilité. Le formulaire dûment rempli doit permettre à la Cour de déterminer la nature et l'objet de la requête sans qu'elle ait à se référer à d'autres documents.

Étiquette à code-barres

Si vous avez déjà reçu de la Cour européenne des droits de l'homme un lot d'étiquettes à code-barres, apposez-en une dans l'encadré ci-dessous.

Numéro de référence

Si vous avez déjà reçu de la Cour un numéro de référence pour ces griefs, indiquez-le dans l'encadré ci-dessous.

A. Requérant

A.1. Particulier

Cette section ne concerne que les requérants personnes physiques. Si le requérant est une organisation, passez à la section A.2.

1. Nom de famille

LABORIE

2. Prénom(s)

ANDRE

3. Date de naissance

2	0	0	5	1	9	5	6
J	J	M	M	A	A	A	A

ex. 31/12/1960

4. Lieu de naissance

TOULOUSE

5. Nationalité

FRANCAISE

6. Adresse

2 rue de la forge 31650 Saint Orens de gameville

7. Téléphone (y compris le code pays)

+33 6 50 51 75 39

8. E-mail (le cas échéant)

laboriandr@yahoo.fr

9. Sexe ☒ masculin ☐ féminin

A.2. Organisation

Cette section n'est à remplir que si le requérant est une société, une ONG, une association ou un autre type de personne morale. Dans ce cas, remplir également la section D.1.

10. Nom

11. Numéro d'immatriculation (le cas échéant)

12. Date d'enregistrement ou de constitution (le cas échéant)

J	J	M	M	A	A	A	A

ex. 27/09/2012

13. Activité

14. Siège

15. Téléphone (y compris le code pays)

16. E-mail

B. État(s) contre le(s)quel(s) la requête est dirigée

17. Cochez la ou les case(s) correspondant à l'État/aux États contre le(s)quel(s) la requête est dirigée.

- | | |
|--|--|
| ☐ ALB - Albanie | ☐ ITA - Italie |
| ☐ AND - Andorre | ☐ LIE - Liechtenstein |
| ☐ ARM - Arménie | ☐ LTU - Lituanie |
| ☐ AUT - Autriche | ☐ LUX - Luxembourg |
| ☐ AZE - Azerbaïdjan | ☐ LVA - Lettonie |
| ☐ BEL - Belgique | ☐ MCO - Monaco |
| ☐ BGR - Bulgarie | ☐ MDA - République de Moldova |
| ☐ BIH - Bosnie-Herzégovine | ☐ MKD - Macédoine du Nord |
| ☐ CHE - Suisse | ☐ MLT - Malte |
| ☐ CYP - Chypre | ☐ MNE - Monténégro |
| ☐ CZE - République tchèque | ☐ NLD - Pays-Bas |
| ☐ DEU - Allemagne | ☐ NOR - Norvège |
| ☐ DNK - Danemark | ☐ POL - Pologne |
| ☐ ESP - Espagne | ☐ PRT - Portugal |
| ☐ EST - Estonie | ☐ ROU - Roumanie |
| ☐ FIN - Finlande | ☐ RUS - Fédération de Russie* |
| ☒ * FRA - France | ☐ SMR - Saint-Marin |
| ☐ GBR - Royaume-Uni | ☐ SRB - Serbie |
| ☐ GEO - Géorgie | ☐ SVK - République slovaque |
| ☐ GRC - Grèce | ☐ SVN - Slovénie |
| ☐ HRV - Croatie | ☐ SWE - Suède |
| ☐ HUN - Hongrie | ☐ TUR - Türkiye |
| ☐ IRL - Irlande | ☐ UKR - Ukraine |
| ☐ ISL - Islande | |

* Le 16 septembre 2022, la Fédération de Russie a cessé d'être Partie à la Convention européenne des droits de l'homme.

C. Représentant(s) d'un particulier

Les particuliers ne sont pas tenus d'être représentés par un avocat à ce stade. Si le requérant n'est pas représenté, passez à la section E. Si vous introduisez la requête au nom d'un particulier et que vous n'êtes pas avocat (si vous êtes par exemple un proche, un ami, un responsable légal), remplissez la section C.1 ; si vous êtes avocat, remplissez la section C.2. Dans les deux cas, remplissez également la section C.3.

C.1. Représentant autre qu'un avocat

18. Qualité/lien/fonction

19. Nom de famille

20. Prénom(s)

21. Nationalité

22. Adresse

23. Téléphone (y compris le code pays)

24. Télécopie

25. E-mail

C.2. Avocat

26. Nom de famille

27. Prénom(s)

28. Nationalité

29. Adresse

30. Téléphone (y compris le code pays)

31. Télécopie

32. E-mail

C.3. Pouvoir

Le requérant doit autoriser quiconque le représente à agir en son nom en apposant sa signature dans l'encadré 33 ci-dessous ; le représentant désigné par lui doit indiquer qu'il accepte de le représenter en apposant sa signature dans l'encadré 35 ci-dessous.

J'autorise par la présente la personne indiquée ci-dessus à me représenter devant la Cour européenne des droits de l'homme aux fins de la procédure relative à ma requête introduite en vertu de l'article 34 de la Convention.

33. Signature du requérant

34. Date

ex. 27/09/2015

J'accepte par la présente de représenter le requérant devant la Cour européenne des droits de l'homme aux fins de la procédure relative à la requête introduite en vertu de l'article 34 de la Convention.

35. Signature du représentant

36. Date

ex. 27/09/2015

Communication électronique entre le représentant et la Cour

37. Adresse e-mail pour le compte eComms (si le représentant utilise déjà eComms, indiquez l'adresse e-mail du compte eComms existant)
En remplissant cet encadré, vous acceptez d'utiliser le système eComms.

D. Représentant(s) d'une organisation

Si le requérant est une organisation, celle-ci doit être représentée devant la Cour par une personne habilitée à agir en son nom et pour son compte (par exemple un dirigeant ou un responsable dûment mandaté). Les coordonnées du représentant doivent alors être indiquées dans la section D.1.

Si ce représentant mandate un avocat pour défendre l'organisation, il faut également remplir les sections D.2 et D.3.

D.1. Représentant de l'organisation

38. Qualité/lien/fonction (joindre un justificatif)

39. Nom de famille

40. Prénom(s)

41. Nationalité

42. Adresse

43. Téléphone (y compris le code pays)

44. Télécopie

45. E-mail

D.2. Avocat

46. Nom de famille

47. Prénom(s)

48. Nationalité

49. Adresse

50. Téléphone (y compris le code pays)

51. Télécopie

52. E-mail

D.3. Pouvoir

Le représentant de l'organisation doit autoriser tout avocat qui la défend à agir en son nom, en apposant sa signature dans l'encadré 53 ci-dessous ; l'avocat désigné par lui doit indiquer qu'il accepte de défendre l'organisation en apposant sa signature dans l'encadré 55 ci-dessous.

J'autorise par la présente la personne indiquée dans la section D.2 ci-dessus à défendre l'organisation devant la Cour européenne des droits de l'homme aux fins de la procédure relative à la requête introduite en vertu de l'article 34 de la Convention.

53. Signature du représentant de l'organisation

54. Date

J	J	M	M	A	A	A	A

ex. 27/09/2015

J'accepte par la présente de défendre l'organisation devant la Cour européenne des droits de l'homme aux fins de la procédure relative à la requête introduite en vertu de l'article 34 de la Convention.

55. Signature de l'avocat

56. Date

J	J	M	M	A	A	A	A

ex. 27/09/2015

Communication électronique entre le représentant et la Cour

57. Adresse e-mail pour le compte eComms (si le représentant utilise déjà eComms, indiquez l'adresse e-mail du compte eComms existant)
En remplissant cet encadré, vous acceptez d'utiliser le système eComms.

Cette partie (sections E, F et G) du formulaire de requête doit mentionner toutes les informations relatives aux faits, aux griefs et au respect de la règle de l'épuisement des voies de recours internes et du délai de quatre mois fixés à l'article 35 § 1 de la Convention. Il est obligatoire de la remplir et de ne pas se contenter de la mention « voir annexe jointe ». Veuillez consulter l'article 47 § 2 du règlement et l'Instruction pratique relative à l'introduction de l'instance, ainsi que la notice « Comment remplir le formulaire de requête ».

58. Le requérant a été placé en détention en février 2006 à la suite d'une procédure pénale qu'il conteste. Il soutient ne pas avoir disposé d'une possibilité effective d'organiser sa défense ni d'obtenir un contrôle juridictionnel réel de la légalité de sa privation de liberté, malgré les recours introduits durant sa détention. Pendant cette période d'incarcération, son bien immobilier situé à Saint-Orens-de-Gameville a été vendu par adjudication judiciaire. Le requérant affirme ne pas avoir été en mesure de participer effectivement à cette procédure ni d'exercer les voies de recours utiles. Après sa libération en septembre 2007, des tiers ont pris possession de son domicile sur la base d'actes dont il conteste la régularité, entraînant son expulsion et la perte de l'usage de son logement. Il indique également avoir perdu les biens mobiliers se trouvant dans le domicile. Depuis lors, il soutient être privé de son bien et de son domicile, toujours occupés par des tiers, malgré de nombreuses démarches judiciaires et administratives entreprises afin d'obtenir restitution ou réparation. Il affirme en outre que plusieurs procédures engagées pour faire valoir ses droits n'ont pas été examinées au fond ou n'ont pas été audiencées, l'empêchant d'obtenir une décision judiciaire effective.

Exposé des faits (suite)

59.

Exposé des faits (suite)

60.

F. Exposé de la/des violation(s) alléguée(s) de la Convention et/ou des Protocoles et arguments à l'appui

[illegible]

Exposé de la/des violation(s) alléguée(s) de la Convention et/ou des Protocoles et arguments à l'appui (suite)

Pour chaque grief, veuillez confirmer que vous avez exercé les recours effectifs disponibles dans le pays concerné, y compris les voies d'appel, et indiquer la date à laquelle la décision interne définitive a été rendue et reçue, afin de montrer que vous avez respecté le délai de quatre mois.

[illegible]

☐ Oui

Aucun recours effectif supplémentaire n'était disponible pour remédier aux violations alléguées.

☐ Oui☐ Oui

I. Liste des documents joints

Vous devez joindre des copies complètes et lisibles de tous les documents. Aucun document ne vous sera restitué. Il est donc dans votre intérêt de soumettre à la Cour des copies, et non des originaux. Vous devez ABSOLUMENT :

- classer les documents par date et par procédure,
- numéroter les pages consécutivement, et
- NE PASagrafer, relier ou scotcher les documents.

70. Dans l’encadré ci-dessous, indiquez, par ordre chronologique, les documents joints au formulaire, avec une brève description. Indiquez le numéro de page correspondant à chaque document

1.		p.
2.	1.Décisions relatives à la détention	
3.	a) Jugement du 15 février 2006	p.
4.	b) Arrêt du 14 juin 2006.	
5.	c) Opposition en date du 15 juin 2006 sur l'arrêt du 14 juin 2006 " l'affaire jamais audiencée malgré relance "	p.
6.	d) Attestation de détention	
7.	2. Acte de détournement de notre propriété pendant la détention.	p.
8.	a) Jugement d’adjudication du 21 décembre 2006 (contesté) non signifié en sa grosse.	
9.	b) Ordonnance d’expulsion du 1er juin 2007 (contestée)	p.
10.	c) Actes notariés relatifs au transfert de propriété	
11.	d) Procès verbal d'expulsion en date du 27-28 -29 mars 2007	p.
12.	e) Assignation en expulsion des occupants attestant l’occupation du bien par des tiers par voies de faits	
13.	3. SUR LE CIVIL "Obstacle à l'accès à un juge, à un tribunal, violation des articles 41 et 47 de la CEDH et autres"	p.
14.	a) Ordonnance du 25 mars 2008 me renvoyant sur Paris	
15.	b) Ordonnance de PARIS me renvoyant sur Toulouse en date du 7 janvier 2013	p.
16.	c) Ordonnance du 6 janvier 2025 de la P-P reconnaissant de l'impossibilité de juger les affaires de Monsieur LABORIE.	
17.	4. SUR LE PENAL " Obstacle depuis 20 années aux plaintes saisissant le D-J d'instruction malgré les consignations payées.	p.
18.	a) Requête en demande de dépaysement saisissant la chambre criminelle portée à ma connaissance le 4 11 2025.	
19.	b) Motivation pertinente reprenant toutes les parties.	p.
20.	c) Ordonnance du 7 janvier 2013 incompétence de la juridiction Parisienne malgré l'ordonnance du 25 mars 2008.	p.
21.		
22.		p.
23.		
24.		p.
25.		
26.		p.
27.		
28.		p.
29.		
30.		p.
31.		
32.		p.
33.		
34.		p.
35.		
36.		p.
37.		
38.		p.
39.		
40.		p.
41.		
42.		p.
43.		
44.		p.
45.		
46.		p.
47.		
48.		p.
49.		
50.		p.
51.		
52.		p.
53.		
54.		p.
55.		
56.		p.
57.		
58.		p.
59.		
60.		p.
61.		
62.		p.
63.		
64.		p.
65.		
66.		p.
67.		
68.		p.
69.		
70.		p.

Autres remarques

Avez-vous d’autres remarques à formuler au sujet de votre requête ?

71. Remarques

Déclaration et signature

Je déclare en toute conscience et loyauté que les renseignements qui figurent sur le présent formulaire de requête sont exacts.

72. Date

1

9

0

2

2

0

2

6

ex. 27/09/2015

JJMMAAAA

Le(s) requérant(s) ou son/ses/leur(s) représentant(s) doivent signer le formulaire dans l’encadré ci-dessous.

73. Signature(s) ☒ Requérant(s) ☐ Représentant(s) – Cochez la case correspondante

Désignation du correspondant

S’il y a plus d’un requérant ou plus d’un représentant, veuillez indiquer le nom et l’adresse de la seule personne avec laquelle la Cour correspondra. Si le requérant est représenté, la Cour ne correspondra qu’avec le représentant (que celui-ci soit avocat ou non).

74. Nom et adresse du ☒ Requérant ☐ Représentant – Cochez la case correspondante

Le formulaire de requête complété doit être
signé et envoyé par la poste à :

Madame la Greffière de la
Cour européenne des droits de l’homme
Conseil de l’Europe
67075 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

